



DEVENIR MEMBRE DE L'ASSOCIATION BURKINABÈ DES DOMAINES INTERNET (ABDI)

AVANTAGES À ÊTRE MEMBRE DE L'ABDI

1

► Rencontre et partage d'expériences avec les acteurs clés de l'internet

2

► Expression et défense de points de vue et intérêts spécifiques sur la gouvernance de l'internet

3

► Suivi de proximité de l'évolution de l'Internet

4

► Participation à l'orientation de la vie de l'Association

5

► Visibilité à coût préférentiel lors des activités et événements organisés par l'association

6

► Participation à des formations spécifiques à coût réduit

7

► Amélioration de l'expérience utilisateur des internautes

8

► Facilitation d'accès aux événements phares sur le numérique.

OBLIGATIONS DE MEMBRE

- Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association ;
- S'acquitter régulièrement des cotisations annuelles de membre.

PROCÉDURE D'ADHÉSION

Pour devenir membre de l'ABDI, renseignez le formulaire de demande d'adhésion disponible sur le site web www.abdi.bf.

À Propos : L'ABDI est une organisation à but non lucratif fondée par les acteurs du secteur des technologies de l'information et de la communication du Burkina Faso avec pour mission de contribuer au développement de l'internet.

CONDITIONS D'ADHÉSION

- Être une personne morale (organisme public, entreprise privée, association, organisation inter-états ou internationale) ;
- Approuver les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- S'acquitter des droits d'adhésion ;
- S'engager à s'acquitter régulièrement des cotisations annuelles de membre.

NB

Les personnes physiques peuvent adhérer aux comités de concertation « Task Force IPv6 Burkina Faso », « Utilisateurs » et/ou « Bureau d'enregistrement » mis en place par l'association pour mener des réflexions sur des thématiques spécifiques relatives au développement de l'Internet.